Crèche « Vanille - Chocolat »
Rue Armand Campenhout 74
1050 Bruxelles
02/640.10.42

Projet pédagogique

Sabrina Casal, Infirmière - Dirigeante
Felipe Ribeiro, Infirmier

Dernière mise à jour en janvier 2015

1. Présentation de la crèche – Organigramme 4
2. Avant l'entrée 4
A. La visite à domicile (VAD) 5
B. La visite médicale d'admission 5
C. La familiarisation 5
3. Le 1er jour officiel 7
4. La vie en crèche et le projet éducatif 7
A. Introduction 7
B. L'accueil - La séparation - Les retrouvailles 8
C. L'alimentation et le moment des repas 10
► ***Les Bébés*** ***10***
► ***Les Moyens*** ***11***
► ***Les Grands*** ***11***
D. Le sommeil 12
► ***Les Bébés*** ***12***
► ***Les Moyens*** ***12***
► ***Les Grands*** ***13***
E. Le temps des changes et des soins 13
F. La surveillance médicale 14
G. L'éveil et l'aménagement des sections 16
► ***Aménagement intérieur*** ***16***
► ***Aménagement extérieur*** ***17***
H. La sécurité affective au quotidien 17
5. Le projet à long terme 19
A. Aménagement des espaces 19
B. La gestion des transitions quotidiennes 19
► ***1. Le maintien et l'amélioration des périodes de familiarisation*** ***19***
► ***2. L'organisation du changement de section des puéricultrices*** ***20***
C. Les relations avec les parents 20
6. Outils déjà utilisés pour la réalisation de notre projet 21
7. Conclusion 22
8. Annexes 23
A. Planning de la journée Section des Bébés/Moyens 23
B. Planning de la journée Section des Grands 24

Ce projet pédagogique, qui est le résultat de 3 ans de travail, est basé sur le mode de fonctionnement de la crèche depuis son ouverture en septembre 2011. Il a donc été sans cesse amélioré, adapté, précisé afin de correspondre au mieux à la réalité quotidienne au sein de la crèche.

Nos valeurs fondamentales sont le bien-être des enfants et leurs parents mais aussi un travail en harmonie au sein d'une équipe professionnelle et solidaire. Etant conscients que nos objectifs devront être précisés en fonction de la réalité de cette nouvelle structure, nous abordons ici des axes généraux mais aussi spécifiques de travail. Nous avons donc fait le choix de proposer un accueil de qualité dans un souci de continuité, de cohérence et de stabilité.

Notre premier objectif est d'accueillir des enfants dans une crèche communale qui respecte les recommandations de l'ONE en nous basant sur notre expérience au sein de cette crèche et de la crèche Le Berceau. Celle-ci constitue donc une référence quant à l'organisation et au fonctionnement de la structure.

Nous vous conseillons de garder ce projet pédagogique durant tout le séjour de votre enfant à la crèche. Vous pourrez ainsi le relire de temps en temps, et vous remémorer le fonctionnement de chacune des sections lorsque votre enfant y sera.

De même, nous restons toujours disponible par téléphone ou sur place pour répondre à vos questions, remarques ou propositions. N'hésitez donc pas à venir nous voir ou à transmettre au personnel votre souhait de nous rencontrer.

Il est en effet essentiel que vous et nous soyons dans une relation de confiance part rapport à l'accueil de votre enfant.

1. Présentation de la crèche – Organigramme

La crèche « Vanille – Chocolat » est ouverte de 7h30 à 18h30. Elle est autorisée et agrée pour l'accueil simultané de 18 enfants de 0 à 3 ans.
Elle se situe Rue Armand Campenhout 74, entre la place du Châtelain et la chaussée de Vleurgat. Vous pouvez facilement y accéder en transports en commun, notamment avec les trams 51 et 81 (arrêt Trinité), 93 et 94 (arrêt Vleurgat) ou les bus 60 (arrêt Washington) et 38 (arrêt Van Eyck).

La crèche comprend 3 sections :

- Les **Bébés** : de 0 à 12 mois
- Les **Moyens** : de 13 à 20-22 mois
- Les **Grands** : de 20-22 mois à 3 ans

Les Bébés et les Moyens sont regroupés ensemble dans la section du rez-de-chaussée avec 8 enfants, et les Grands occupent l'autre section, au sous-sol, avec 10 enfants.

Le personnel se compose de :

- 1 pédiatre attaché à la crèche (présent 2 fois par mois)
- 1 infirmière sociale responsable (3/4 temps) qui est sur place le mardi, jeudi et vendredi (matin) et à la crèche Le Berceau les autres jours
- 1 infirmier (1/4 temps) qui est essentiellement à la crèche Le Berceau
- 1 secrétaire (mi-temps) qui travaille également à la crèche Le Berceau
- 7 puéricultrices (=> 6 équivalents temps plein en vue d'une structure à 2 étages)
- 1 aide–cuisinière / nettoyeuse (30 h/sem)

mais également,

- de stagiaires (suivant une formation en lien avec la petite enfance),
- d'étudiant(e)s en période de vacances (puériculture, nettoyage…)

2. Avant l'entrée

Lors de l'inscription de votre enfant, qui se fait par l'intermédiaire d'un document officiel signé par vous et nous, les infirmiers ou la secrétaire vous expliquent en quelques mots l'organisation des crèches.

A cette occasion, plusieurs documents peuvent être consultés ou vous être remis tels que ce projet pédagogique ; le Règlement d'Ordre Intérieur ; pour les nouveaux parents, un carnet « Devenir parents » édité par l'ONE…

Si par la suite, vous avez des questions, nous restons bien entendu à votre disposition sur place ou par téléphone.

A. La visite à domicile (VAD)

L'infirmière réalise une visite à domicile afin de répondre aux questions des parents, leur remettre les documents administratifs, établir le dossier médico-social de l'enfant et fixer les rendez-vous utiles (1ère visite médicale, période de familiarisation).
Si la VAD ne peut se réaliser, un entretien à la crèche reste obligatoire afin de préparer l'entrée de votre enfant en toute confiance.

Le but de cette visite est donc non seulement de remplir et transmettre aux parents certains documents mais aussi, et surtout, de créer le lien qui permettra par la suite aux parents et à l'infirmier de collaborer, en confiance, à l'accueil de l'enfant.

B. La visite médicale d'admission

Cette 1ère visite est obligatoire et a lieu si possible avant la période de familiarisation ou au plus tard durant celle-ci. Ce 1er contact avec le pédiatre permettra de connaître l'état de santé de votre enfant et de répondre à toutes vos interrogations concernant le suivi médical de votre enfant à la crèche. Un certificat d'entrée en crèche attestant de la bonne santé de votre enfant et de la possibilité de fréquenter un milieu d'accueil collectif devra nous être transmis avant l'entrée officielle de l'enfant.

N'oubliez pas le carnet de santé et les documents administratifs déjà remplis.

C. La familiarisation

La familiarisation se fait en 2 temps :

1) **La rencontre avec les parents afin de remplir tous les documents nécessaires.**
2) **La familiarisation avec l'enfant**

Ce temps de rencontre est obligatoire. Il favorise les relations futures entre l'enfant, les familles et l'équipe. Il permet d'établir un climat de confiance nécessaire afin de mieux vivre cette 1ère séparation. L'enfant découvrira le nouveau milieu de vie en présence de ses parents. Ce sera un moment privilégié où maman et/ou papa donneront toutes les informations utiles afin que les puéricultrices puissent au mieux répondre aux besoins de l'enfant.
Une fiche « portrait de votre enfant » (document reprenant les habitudes de votre enfant) sera complétée avec une puéricultrice de la section.

Cette familiarisation sera progressive afin que la séparation se fasse en douceur. Pour cela, nous vous invitons à venir avec votre enfant la semaine précédant son entrée officielle en respectant les modalités suivantes (en particulier les horaires fixés par les puéricultrices) :

- la familiarisation a lieu sur rendez-vous
- arrivée le matin à 8h30
- durée d'une semaine

J 1 → l'enfant reste avec le(s) parent(s) pendant 30 minutes.
J 2 → l'enfant reste 30 minutes avec les parents et 30 minutes seul
J 3 → l'enfant reste 1 heure seul
J 4 → l'enfant reste 2 heures seul
J 5 → demi-jour de présence (celui-ci constituera la date d'entrée officielle de votre enfant à la crèche et sera comptabilisé pour le paiement)

Si la séparation est trop difficile, cette période pourra être prolongée en concertation avec l'équipe.

Vous profiterez de cette période pour apporter le nécessaire de votre enfant que vous rangerez avec la puéricultrice dans son casier (le 1er jour).

Il s'agit de :

- une réserve de minimum 10 langes
- des vêtements de rechange, au moins 2, et veiller aux changements de taille et de saison. Chez les Grands, prévoyez au moins 5 slips/culottes lors de l'apprentissage de la propreté
- 1 photo de votre enfant que les puéricultrices pourront coller sur son casier
- 1 photo de famille (papa, maman, grands-parents, …) pour la section (photo qui permet de sécuriser l'enfant)
- un objet personnel tel que le doudou, la "tutute ", un jouet, un vêtement vous appartenant (l'odeur des parents sécurise l'enfant) marqué au nom de l'enfant
- quelques flapules de sérum physiologique
- de la pommade pour les soins de siège (nous utilisons à la crèche la pommade de la Croix-Rouge)
- Lait en poudre si hypoallergénique (HA), anti-régurgitation (AR) ou farine spéciale (si régime particulier prescrit par le pédiatre)*
- le carnet de liaison (carnet personnalisé)
- le carnet de santé (qui doit obligatoirement accompagner l'enfant)
- un peigne
- un thermomètre
- des sacs réutilisables

* Pour les enfants nourris au lait maternel, il est possible que la maman vienne à la crèche pour allaiter son enfant. Ceci est à organiser avec les puéricultrices. Dans le cas, où le lait maternel est donné dans un biberon à la crèche, il est impératif que celui-ci soit amené surgelé à la crèche et qu'il y soit inscrit la date et le nom de l'enfant

3. Le 1er jour officiel

Prévoyez au moins 15 minutes de temps disponible pour nous confier votre enfant calmement. Faites en sorte que tous les documents administratifs soient complétés et remis au responsable dès l'entrée de votre enfant.

N'hésitez pas à nous téléphoner pendant la journée pour prendre de ses nouvelles. Toute l'équipe vous encourage à un véritable dialogue. Votre enfant va passer de nombreuses heures à la crèche. Nous ne vous remplacerons pas, ni dans sa tête, ni dans son cœur.

4. La vie en crèche et le projet éducatif

A. Introduction

La crèche est un lieu de vie dans lequel les parents tiennent une grande place. En effet, il est essentiel que le personnel et les parents puissent collaborer à l'accueil de leur(s) enfant(s).

Chaque enfant a son rythme, ses besoins propres pour manger, dormir, jouer … L'équipe veillera à reconnaître et à respecter ces rythmes dans les limites de la vie en collectivité. L'observation et l'écoute sont la base de notre travail. L'enfant est considéré comme une personne et notre ligne de conduite découle de ce principe de base.

Votre enfant a besoin d'un cadre de vie stable avec des points de repère fixes pour trouver la sécurité (physique et psychoaffective) nécessaire à la construction de son identité.

Pour favoriser son autonomie, la puéricultrice l'invite à participer à toute action par la parole et le geste ; et ne le force jamais. Elle l'appelle, le prévient avant de le prendre, explique ce qu'elle va faire avec lui, sollicite et encourage sa participation dans les gestes quotidiens (repas, habillement, …). Cela permet à l'enfant de prendre conscience de son corps dans l'espace. Le respect de son évolution psychomotrice est primordial pour son développement futur. Nous attendons le moment opportun pour l'aider à franchir une étape.
Nous évitons la comparaison entre les enfants :

Chacun prend le temps nécessaire pour grandir.

Le milieu d'accueil veille à mettre à disposition des enfants des jeux variés en fonction du développement de l'enfant, à aménager l'espace pour que les coins de jeux soient toujours attractifs et permettre à l'enfant de développer son projet propre. La crèche a différents jeux éducatifs adaptés à l'âge des enfants et changés en permanence au cours de la journée (poussette, poupée, dînette, voiture,…). Chaque section comprend différents espaces (lecture, relaxation, mobiles fixes pour les Moyens et les Grands,…). Nous proposons aussi différentes activités au cours de la semaine selon la section (bricolage, peinture,…). Il est néanmoins nécessaire de préciser que *l'enfant a besoin également de temps libre où il se découvre, observe,…*

Si vous vous posez des questions sur l'évolution de votre enfant et sa vie en crèche, n'hésitez pas à nous en parler.

L'accueil des enfants vulnérables ou porteurs de handicap

L'admission en crèche d'enfants en situation de handicap (que celui-ci soit d'ordre physique ou mental) peut être assurée de manière réfléchie et pour autant que leur état les rende aptes à profiter d'un séjour dans une crèche. Il faut savoir que, comme précisé plus haut, la crèche possède deux étages, et ce sans ascenseur, ni autre moyen d'accès à l'étage inférieur hormis les escaliers. Ce qui peut donc limiter l'accueil d'enfants porteurs de certains handicaps moteurs.

Après avoir rencontré les parents, et avant toute décision d'accueil d'un enfant porteur de handicap ou malade chronique, une évaluation conjointe par le médecin et l'infirmière a lieu.
Si nécessaire, et avec votre collaboration, une équipe pluridisciplinaire d'aide, le pédiatre de la crèche ou un service spécialisé dans l'accompagnement des professionnels peut être sollicité. Ceci, dans le but de soutenir l'équipe et les parents et permettre ainsi d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions possibles. Des séances d'information sur la pathologie de l'enfant sont éventuellement organisées par le pédiatre ou un intervenants extérieurs pour l'ensemble de l'équipe.

Une collaboration est également engagée avec le service de coordination de l'ONE afin de vérifier, avant l'entrée de l'enfant à la crèche :

- que l'environnement (bâtiment et matériel) est adéquat ou peut être ajusté aux besoins spécifiques de l'enfant.
- que le projet pédagogique de la crèche et l'adhésion de l'équipe sont compatibles avec la démarche d'accueil de l'enfant vulnérable ou porteur de handicap.

Chaque enfant étant différent, l'étude de la situation et de la prise en charge au sein de la crèche se fait donc au cas par cas.

B. L'accueil - La séparation - Les retrouvailles

En fonction de l'heure d'arrivée, l'accueil se fait dans la section de votre enfant ou chez les Bébés/ Moyens et par une puéricultrice de sa section. L'enfant devra être déposé au plus tard pour 9h00 (section des Grands) ou 10h00 (section des Bébés/Moyens) afin de faciliter son accueil avant le repas et de pouvoir participer aux activités. De même l'après-midi, il sera déposé ou récupéré après 14h30 (afin de perturber le moins possible les enfants qui font la sieste). Il n'y a donc pas d'arrivée ou de départ entre 12h et 14h30. Les enfants qui fréquentent la crèche à mi-temps doivent venir moins de 5 heures par jour (par exemple de 8h à 12h).

Le matin avant 8h30 et le soir après 17h45, les enfants sont regroupés dans une seule section. De même, si l'effectif de l'équipe est réduit, les enfants des deux sections pourront être regroupés (pendant les vacances, …).

Dans certains cas exceptionnels, il se pourrait que nous soyons amenés à regrouper les enfants des crèches Vanille –Chocolat et le Berceau.

Votre enfant sera habillé et déshabillé par vos soins ; le rituel est important lors des séparations et retrouvailles. Ses effets personnels seront rangés dans son casier. Veillez à ce que votre enfant soit propre quand vous le déposez, nous en ferons de même le soir. Les bijoux sont interdits : l'enfant peut se blesser et/ou les perdre.

Prévoyez 15 minutes le soir pour que les retrouvailles se passent calmement et en confiance et que les informations concernant la journée de votre enfant puisse vous être transmises. Si ce n'est pas une des puéricultrices de la section de votre enfant qui vous reçoit, toutes les informations utiles lui auront été données par ses collègues (un cahier de bord est utilisé dans chaque section). Nous vous demandons donc de venir à 18h15 au plus tard pour récupérer votre enfant.

Son carnet de liaison est aussi très utile. Il vous permet, à vous et aux puéricultrices, d'échanger vos observations, remarques, questions concernant votre enfant.

Par mesure d'hygiène, de respect de l'enfant et de son lieu de vie, nous vous invitons à rester discrets et vous demandons de ne pas introduire de personnes étrangères dans les sections. **Il est important de préciser qu'il ne faut pas récupérer un enfant sans prévenir une des puéricultrices.**
Si votre enfant est repris par un tiers, veuillez en avertir les puéricultrices et compléter une procuration (disponible au bureau). La personne présentera sa carte d'identité aux puéricultrices au moment de récupérer votre enfant. En cas de changement en cours de journée, nous vous prions d'en informer les puéricultrices par téléphone.

Nous vous demandons également de ne pas vous occuper d'un autre enfant.

Il est parfois difficile de se quitter le matin et vous serez tentés de profiter d'un moment d'inattention de l'enfant pour partir … Nous vous déconseillons de le faire car pour votre enfant, votre absence sera vécue comme une disparition et non une séparation. Mieux vaut se dire au revoir « dans la vérité » pour établir une relation de confiance. La puéricultrice veille à réconforter l'enfant lors de la séparation de la manière la plus adaptée à l'enfant (câlin sur les genoux, doudou, «tutute», laisser l'enfant s'exprimer par les pleurs s'il refuse tout contact, …).

C. L'alimentation et le moment des repas

Le rythme personnel de l'enfant est observé et respecté tout en tenant compte de la vie en groupe.

Les régimes alimentaires sont respectés que ce soit pour des raisons culturelles ou médicales (une prescription ou un avis du médecin dans le carnet de santé est indispensable) pour autant que le fonctionnement de la crèche le permette et que l'équilibre alimentaire de l'enfant soit maintenu. Les modifications alimentaires se font avec l'accord du médecin traitant et le pédiatre de la crèche sur présentation d'une prescription médicale. Les menus sont affichés à l'entrée de la crèche.
Ils sont établis en fonction des conseils diététiques de l'ONE.

Les repas sont préparés quotidiennement par une cuisinière et une aide cuisinier à la crèche Le Berceau. Ceux-ci sont livrés en fin de matinée à la Crèche « Vanille – Chocolat ». Les biberons sont quant à eux préparés par la puéricultrice à la biberonnerie selon les modalités de l'ONE (hygiène, …). Ces préparations sont faites exclusivement à la crèche. Tout apport alimentaire extérieur (biberon, repas, …) est interdit pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Seul le lait maternel est accepté en crèche si les précautions de conservation ont été respectées (chaîne du froid car le lait maternel est congelé). Les repas du matin et du soir sont obligatoirement donnés à la maison.

Dans les cas où votre enfant suivrait un régime spécifique lié à raisons médicales ou culturelles, il est indispensable que son alimentation fasse l'objet d'une attention particulière (en collaboration avec votre pédiatre).

De manière générale, les puéricultrices veillent à ce que les repas se passent dans le calme et la bonne humeur. Elles respectent le rythme de l'enfant et l'encouragent progressivement vers l'autonomie et veillent à ce que le repas soit source de plaisir.

► *Les Bébés*

Les biberons sont administrés en fonction du rythme de l'enfant et le type de biberon et de tétine lui sont adaptés. C'est un moment privilégié avec la puéricultrice. En fin de biberon, l'enfant restera un moment dans les bras de la puéricultrice ou sera mis dans un relax pour le temps de la digestion.
La maman d'un bébé nourri au sein peut venir dans la journée le nourrir si son activité professionnelle le lui permet. Cela se fait en section et avec le soutien des puéricultrices.

Petit à petit, avec l'alimentation solide, l'enfant va apprendre à avoir un rythme plus précis. Les premiers « repas cuillères » seront donnés à la maison par les parents. Le sevrage au lait maternel est une étape très importante pour l'enfant. Le relais sera pris par la puéricultrice avec l'autorisation des parents et ce, en douceur. Elle ne force pas l'enfant à manger et si c'est nécessaire un complément biberon lui sera donné.

Le dîner est présenté à partir de 10h30 et se termine vers 12 h en fonction du rythme de l'enfant. La puéricultrice respecte un délai correct en fonction de l'heure du 1er repas. Les enfants mangent à tour de rôle. Ceux qui ne mangent pas, peuvent continuer à jouer. La puéricultrice explique aux autres enfants qu'ils doivent patienter.
Pour la prise du repas, l'enfant est installé dans un relax, dans une chaise haute ou dans les bras de la puéricultrice et ce, selon l'âge et les besoins de l'enfant.

Le goûter est présenté vers 14h30. Il s'agit généralement d'une panade de fruits, d'une compote, d'un produit laitier ou d'une tartine pour les plus grands.

► *Les Moyens*

La puéricultrice veille à l'apprentissage de l'autonomie. Elle valorise et encourage, ne force pas.

Le dîner débute à partir de 10h30, les enfants sont installés à table. Les plus jeunes sont aidés et ceux qui sont déjà autonomes mangent seuls.
Les enfants peuvent quitter la table après le repas s'ils le désirent.
Un fruit est proposé en fin de repas.

Le goûter est servi vers 15h. Il s'agit de panades, tartines, yaourts ou préparations « maison » (crêpes, gâteaux,…) de la cuisinière de la crèche « Le Berceau ».
Suite à de nombreuses réflexions autour de l'alimentation, nous proposons aux enfants en alternance un gâteau de fruits accompagné d'un féculant et des fruits en morceaux accompagnés d'un produit laitier.

Vers 17 h / 17 h 30, et pour les enfants qui restent plus tard, une collation plus légère est proposée (fruits).

► *Les Grands*

La collation du matin est servie vers 9h30. Selon les saisons, des crudités, des fruits ou d'autres aliments nouveaux (olives, gouda, champignons, asperges vertes…) sont présentés aux enfants. Ceci favorise la découverte de nouveaux goûts, de nouvelles textures.

Le dîner débute à 11 h. Les enfants s'installent à table ; ils ont le choix de la place. Les aliments sont présentés séparés dans une assiette.
Pour les plus petits, les aliments sont parfois écrasés et mélangés dans une assiette creuse.
Un fruit est proposé en fin de repas.

Le goûter est servi vers 15h. Il s'agit de panades, tartines, yaourts ou préparations « maison » (crêpes, gâteaux,…) de la cuisinière de la crèche « Le Berceau ».

Suite à de nombreuses réflexions autour de l'alimentation, nous proposons aux enfants en alternance un gâteau de fruits accompagné d'un féculant et des fruits en morceaux accompagnés d'un produit laitier.

Vers 17 h / 17 h 30, et pour les enfants qui restent plus tard, une collation plus légère est proposée (fruits).

D. Le sommeil

Le rythme de chacun est observé en tenant compte des limites de la vie en groupe. Pour sécuriser l'enfant, un rituel d'endormissement est respecté : même lit, même endroit, sac de couchage, objet transitionnel (vêtement de maman, «tutute», doudou…). En fin de sieste, les puéricultrices attendent que l'enfant s'éveille spontanément, il ne sera pas réveillé.

Le linge de lit, utilisé dans les différents dortoirs, est fourni par la crèche et est lavé au moins une fois par semaine.

Des petites particularités liées à la disposition des sections sont à préciser :

► *Les Bébés*

Le rythme du sommeil des petits est respecté. Une chambre vitrée de 6 lits est utilisée pour les plus petits. Cette chambre permet un isolement (calme, pénombre) en offrant un contact visuel aux puéricultrices.

Chacun d'eux a un lit-cage personnel. Des sacs de couchage sont utilisés pour le confort et la sécurité de l'enfant. Celui-ci est toujours couché sur le dos.

Dans la section, des coins douillets (coussins, poufs, …) sont aménagés afin que l'enfant puisse se reposer s'il en ressent le besoin. Un enfant qui s'endort sur un tapis ou un coussin ne sera pas réveillé, ni placé dans son lit. De même, les enfants ne sont pas réveillés pour manger.

Enfants sous surveillance par monitoring

Les enfants placés sous la surveillance d'un monitoring pour raison médicale peuvent fréquenter la crèche (avec certificat et rapport médical). Le monitoring doit être en bon état de fonctionnement et son mode d'emploi doit nous être fourni. En cas de dysfonctionnement de l'appareil, les parents seront rappelés. Un certificat médical est exigé lors de l'arrêt de la surveillance par monitoring.

► *Les Moyens*

Un dortoir, de 5 lits, leur est également réservé. Ces lits sont des lits en mousse à bords hauts adaptés à l'âge de l'enfant, il y aussi des lits-cages. Le fait d'avoir un dortoir permanent permet aux enfants qui le désirent de se reposer durant la journée même si le personnel tente peu à peu, d'instaurer un rythme de sommeil commun à tous les Moyens.
Chacun a son lit et sa place. La sieste commune débute vers 12 h pour se terminer vers 14 h 30 et ce, en fonction du sommeil des enfants.

► *Les Grands*

Tous les enfants dorment dans des hamacs ou lits bateaux qui sont installés dans les 2 dortoirs. Les enfants sont couchés après les repas et les changes. Ils se réveillent à leur propre rythme (de 12 h à 14 h 30).

E. Le temps des changes et des soins

Il s'agit de moments privilégiés dans la relation entre l'enfant et la puéricultrice. Elle veille à parler à l'enfant, à lui expliquer ses gestes, à le rassurer, à le câliner tout en respectant son intimité. Les changes ont lieu dans la salle de bain chaque fois que c'est nécessaire mais également à des moments systématiques dans la journée (après les repas et au lever de la sieste). Des soins adéquats sont prodigués en fonction des besoins de l'enfant (soin des yeux, du nez, …).

Les plans de change permettent, grâce au miroir, un contact visuel de la puéricultrice sur la salle de jeux d'assurer ainsi la sécurité des enfants.

Chez les grands, nous accompagnons l'enfant lors de l'acquisition de la propreté. Le rythme de l'enfant est respecté. Vers 22-24 mois ou plus tard, en fonction de la maturité de l'enfant, la puéricultrice l'invite à prendre contact avec le « pot ». S'il refuse, elle n'insiste pas.

L'apprentissage de la propreté débute à domicile. Par la suite, les puéricultrices en discutent avec les parents afin que l'apprentissage ait lieu en collaboration avec eux pour ne pas déstabiliser l'enfant. Le premier contact avec le petit pot se fera donc à la maison. Une fois le pot « connu », la puéricultrice encourage l'enfant, le félicite, répond à ses interrogations, le rassure et ne le gronde pas en cas d'accident. Ainsi, l'autonomie de l'enfant est favorisée.

Les enfants ont la possibilité d'aller à la toilette à tout moment mais sont également invités à s'y présenter à heures régulières (à 9 h 30, après le dîner, au lever de la sieste, après le goûter).

En cas de refus de l'enfant ou d'accidents répétés, l'apprentissage peut être postposé en accord avec les parents.

F. La surveillance médicale

Elle est organisée selon les modalités de l'ONE dont vous pouvez prendre connaissance dans le R.O.I. Les parents sont informés des dates et heures de visite médicale et invités à y assister. Le pédiatre, présent toutes les 2 semaines, assure un travail préventif et non curatif. Il administre les vaccins, complète les bilans de santé officiels (à l'entrée, à 9 mois, 18 mois et 30 mois), évalue la santé globale et l'évolution de chaque enfant pendant le temps de l'accueil.

Lorsque l'état général de votre enfant le nécessite, nous vous téléphonons afin de vous en avertir et/ou vous demandons de venir le rechercher.

La vaccination des enfants peut se faire à la crèche selon le schéma préconisé par l'ONE. En effet, lors de l'entrée de l'enfant à la crèche (ou exceptionnellement durant son séjour) les parents qui le souhaitent peuvent compléter un document d'autorisation de vaccination. Si des vaccins ne sont pas réalisés à la crèche, les parents sont tenus de nous communiquer les dates de vaccination. Il est important de nous prévenir par l'intermédiaire du carnet de santé si des vaccins ont été administrés.

Afin d'éviter tout malentendu et pour que tous les parents aient la même information, nous avons décidé de préciser quelques nouvelles règles concernant les maladies, les médicaments, les certificats médicaux et la facturation des (demi-)journées de présence :

1) Nous vous rappelons que **tout** traitement médicamenteux même homéopathique **ne sera administré que sur présentation d'une prescription médicale** (nom du médicament, dose, heure d'administration, durée du traitement). De même, *dans un souci de bien-être pour vos enfants*, nous n'accepterons plus de régimes alimentaires particuliers sans un accord écrit de votre médecin.

2) En cas de traitement instauré à la maison (conjonctivite, lésions cutanées, rhinites…), le(s) médicament(s) tels que crème, gouttes… doivent être présentés avec prescription médicale aux puéricultrices afin qu'elles puissent s'assurer du bon suivi du traitement.

3) Les enfants présentant une **altération de leur état général** ou une température supérieure ou égale à **38°C** à l'arrivée ne seront plus admis à la crèche. De même, en cours de journée, si votre enfant a une température supérieure ou égale à **38,5°C** ou que son **état est jugé altéré par le pédiatre et/ou l'infirmier(e),** il sera demandé au(x) parent(s) de venir reprendre leur enfant au plus vite. Bien entendu certaines exceptions, telles que les enfants qui ont de la température pour cause de poussée dentaire ou l'administration d'un vaccin dans les 48 heures qui précèdent, sont acceptées.

4) Dans les cas où les enfants sont malades (fièvre ou altération de l'état général) et que les parents ne sont pas joignables durant 30 minutes après le premier appel téléphonique, le personnel pourra être amené à contacter les services d'urgence (ambulance).

5) Pour répondre aux exigences de l'ONE, toute absence de plus de 2 jours pour maladie doit être justifiée par un certificat médical. De même, le nombre minimum de 12 (demi-) jours de présence sera facturé systématiquement pour tous les enfants qui seraient présents moins de jours sauf en cas de maladie longue durée et durant les mois contenant des congés scolaires.

6) Tout retour en crèche après une maladie contagieuse nécessite obligatoirement un certificat médical attestant l'exclusion de tout danger pour la collectivité. Pour les retours après une autre maladie, l'état de santé de votre enfant doit être satisfaisant et pour les éventuels traitements en cours, une prescription médicale est exigée (voir point 1). Si ce n'est pas le cas (absence de certificat médical ou état de santé jugé insatisfaisant), l'enfant ne pourra pas fréquenter la crèche.

7) Les certificats médicaux doivent nous parvenir au plus tard pour le premier vendredi du mois suivant. En cas d'absence de certificat, la (les) journées injustifiées seront facturées.

8) Pour répondre aux exigences de l'AFSCA (Agence Fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire), les aliments et préparations extérieurs à la crèche excepté le lait maternel sont interdits.

9) À moins d'être averti avant 8h00, les enfants qui ne viendraient pas à la crèche alors qu'ils sont prévus dans le planning mensuel complété par les parents seront considérés comme présents. Ces journées seront donc comptabilisées et facturées en fin de mois.

10) Les changements (journées ou demi-journées supplémentaires) dans le planning mensuel ne sont plus possibles lorsque le mois est entamé.

11) Pour nous transmettre ces informations, hormis les prescriptions classiques, le carnet de santé constitue un document de référence. Nous insistons donc pour que celui-ci accompagne votre enfant à son arrivée et à son départ de la crèche.

Nous insistons sur le fait que le rôle de la crèche est d'accueillir des enfants SAINS. Cela afin, non seulement, de garantir un épanouissement des enfants mais également d'éviter les contaminations entre enfants ou entre les enfants et les membres du personnel.

Situation d'urgence

En cas d'accident ou de maladie grave, vous en serez avisés immédiatement et invités, à défaut d'instructions contraires de votre part, à rejoindre l'infirmière

- au Centre Hospitalier ETTERBEEK-IXELLES (CHEI)
  63, rue Jean PAQUOT à 1050 Ixelles - Tél. 02/641.41.11

  ou
- à la Clinique EDITH CAVELL
  35, rue Edith Cavell à 1080 Uccle - Tél.02/340.40.40

  ou
- à la Clinique STE-ELISABETH
  206, avenue De Fré à Uccle - Tél. 02/614.20.00

Veuillez nous communiquer tout changement d'adresse, de numéro de téléphone privé et professionnel pour nous permettre de vous joindre à tout moment.

G. L'éveil et l'aménagement des sections

► *Aménagement intérieur*

La crèche comprend 2 étages. Le rez-de-chaussée, équipé d'un balcon, sera destiné à accueillir la section des Bébés et celle des Moyens. Le sous-sol quant à lui est destiné à accueillir la section des Grands et comprend un jardin aménagé.

L'aménagement des sections est organisé de façon à offrir à l'enfant la possibilité de grandir, d'explorer, de découvrir, … à son rythme, en toute sécurité et dans le respect du développement psychomoteur. Il permet de favoriser les interactions entre enfants, interactions nécessaires à l'enfant pour construire son identité et le conduire progressivement vers l'autonomie et vers la socialisation.

Chaque section comprend des espaces bien précis, sécurisés et adaptés à l'âge des enfants.

- Un coin « psychomotricité » offrant à l'enfant la liberté de mouvement et la prise de conscience de l'espace.
- Un coin douillet où l'enfant peut se poser, se reposer, lire un livre, …
- Un coin de jeux symboliques (chez les Moyens et les Grands) où l'enfant peut manipuler, expérimenter les divers objets et jeux mis à sa disposition.

Ces coins changent au fil des mois afin de ne pas lasser les enfants et leur apporter une meilleure diversité.

Différents jeux sont proposés aux enfants simultanément, d'autres sont accessibles à tout moment. Nous veillons ainsi à assurer la permanence du jeu.

Des activités sont régulièrement proposées à l'enfant mais ne sont jamais imposées. Elles sont présentées sans rythme bien précis mais adaptées à l'état d'âme des enfants et aux besoins du moment. La puéricultrice invite l'enfant à participer et a surtout un rôle d'observation, d'écoute, elle respecte son choix. L'enfant peut toujours jouer librement s'il le souhaite.
Un panneau est affiché à l'entrée de la section avec les activités organisées pendant la journée.

Des activités occasionnelles telles que l'activité « théâtre » (pour les Moyens et les Grands) sont organisées en cours d'année en partenariat avec la crèche « Le Berceau ».

Les parents sont prévenus des activités afin que chaque enfant puisse y participer (d'où l'importance d'arriver avant 9h chez les Grands). Les déplacements des enfants, lors des activités, ne se font qu'avec l'accord des parents.

► *Aménagement extérieur*

Un balcon est prévu à l'étage supérieur pour les bébés. Un jardin et une terrasse sont aménagés (avec des modules adaptés) pour les Moyens & les Grands. Pour les enfants qui sont encore chez les Moyens, l'équipe s'organise pour les accompagner au jardin afin qu'ils puissent profiter de l'espace extérieur

Par beau temps, nous vous demandons d'apporter chapeaux ou casquettes et crème solaire (flacon neuf).

H. La sécurité affective au quotidien

L'équipe organise le milieu d'accueil de façon à assurer la sécurité physique mais aussi affective de l'enfant. Celles-ci sont nécessaires à la construction de son identité et lui permettent d'acquérir progressivement confiance en lui. Elles l'aident à s'affirmer au fil de son développement.

Les puéricultrices veillent à accompagner au mieux les émotions de l'enfant en les respectant, en les reconnaissant, en y mettant des mots, … Elles rassurent l'enfant s'il se trouve en difficulté, lui parlent, lui expliquent les choses, le câlinent.

Les doudous sont à la portée des enfants et les « tututes » sont données à la demande. **Nous vous demandons de les nommer ou les identifier pour ne pas les confondre.**

Pour les plus petits, les puéricultrices veillent à donner doudou et/ou «tutute» dès que l'enfant en ressent le besoin. De même, nous conseillons aux parents de nous donner un vêtement qui porte leur odeur ce qui permet de rassurer leur enfant durant la journée.

Dans les sections, des photos de famille sont collées sur les murs et permettent de sécuriser l'enfant.

En cas de conflits entre eux, les puéricultrices veillent à leur sécurité et à l'apprentissage des règles de vie (partage, respect du jeu, respect de l'autre, …). Elles n'interviennent pas systématiquement. Pour les plus petits, les puéricultrices veillent à donner doudou et/ou «tutute» dès que l'enfant en ressent le besoin.

Notons qu'à leur âge les enfants ont différents modes d'expression parfois un peu « bagarreurs »mais auxquels nous sommes attentifs.

Il est important de préciser que les enfants avant d'acquérir la parole sont à la recherche de moyens pour s'exprimer, communiquer ou montrer leurs émotions. Certaines pulsions ne peuvent pas encore se contrôler (morsures, griffes, excès de bisous…). Il arrive, surtout entre l'âge d'un an et deux ans que les enfants se cherchent et adoptent des comportements parfois agressifs envers eux-mêmes ou envers les autres. Cela fait partie du développement normal de l'enfant. Nous somme conscients qu'il est parfois difficile de le comprendre et de l'accepter en tant que parent. Néanmoins, nous veillons au bien-être et à l'intégrité de chaque enfant.

Malheureusement, nous ne pouvons pas prévenir tous les gestes des enfants. Nous veillons à ce que l'enfant ayant subi une « agression » de la part d'un camarade puisse être consolé et soigné (désinfection, crème,…)

Nous prenons également le temps d'expliquer à l'enfant en cause qu'il y a d'autres façons de s'exprimer (coussin ou anneau de dentition pour mordre, faire appel à l'adulte,…) et que l'autre enfant a mal.

À l'arrivée des parents, les puéricultrices et/ou l'équipe d'encadrement expliquent les faits et restent à l'écoute et à leur disposition si nécessaire.

5. Le projet à long terme

Afin de mieux cibler les objectifs à court, moyen et long terme, nous nous baserons sur le code de qualité élaboré par l'ONE (www.one.be). Celui-ci énonce 15 grands repères permettant un accueil de qualité.

A. Aménagement des espaces

Nous avons pu remarquer que depuis l'ouverture de la crèche, nous avons déjà fait plusieurs changements d'aménagement au sein des deux sections. Il va sans dire que l'utilisation quotidienne des différents espaces nous a permis d'adapter les aires de jeux aux besoins des enfants. De plus, l'arrivée de nouveau matériel, nous a également motivé à faire des modifications afin que les enfants puissent profiter de manière optimale des aménagements organisés au sein des sections.

B. La gestion des transitions quotidiennes

Les transitions sont fréquentes au sein de la crèche (changement de personnel, retour de maladie, changement de section …). Il est indispensable qu'elles soient les plus douces possibles. Chaque transition peut être vécue comme une nouvelle séparation, comme une rupture. L'enfant doit se sentir au maximum en sécurité et dès lors, il doit être accompagné le mieux possible. Il est important d'offrir à l'enfant le maintien de rituels, une cohérence dans nos gestes, de respecter son espace de vie afin d'assurer sa sécurité affective.

Nos objectifs à ce niveau concernent :

► *1. Le maintien et l'amélioration des périodes de familiarisation*

- à l'entrée

- Quand c'est nécessaire, prévoir un plan déterminé et détaillé pour chaque entrant.

- lors des changements d'étage (passage des Moyens vers les Grands)

- Organiser une familiarisation / adaptation une semaine avant le passage.
- Transmettre aux parents une fiche « portrait de l'enfant » à compléter.
- Organiser une fois par mois une réunion d'équipe par section afin de parler de l'évolution de tous les enfants de la section (= tour des dossiers restreint).
- Organiser une fois par trimestre une réunion de l'ensemble de l'équipe afin de parler de l'évolution de tous les enfants de la crèche (= tour des dossiers élargi).

- lors d'absences prolongées (maladie, retour de longues vacances, …)

- Faire une familiarisation/adaptation lors d'absences prolongées des enfants.

► *2. L'organisation du changement de section des puéricultrices*

À ce niveau, nos objectifs sont :

- Réaliser une remise de service efficace (de manière quotidienne, particularité de chaque enfant, …)
- Se présenter aux parents, aux enfants
- Elaborer un « programme de base » par section permettant à chaque puéricultrice (remplaçante) d'offrir les mêmes repères et règles à l'enfant assurant ainsi son bien-être. Ce « programme de base » comprend :
  - un horaire type d'une journée
  - les règles particulières de la section
  - les rituels des enfants
  - le rangement de la section
  - les habitudes …

C. Les relations avec les parents

Pour bien gérer les transitions, de bonnes relations avec les parents sont nécessaires. Pour ce faire, des contacts réguliers avec les parents sont déjà mis en place au quotidien. **L'équipe se tient à disposition pour répondre aux questions ou apporter leurs conseils.**

D'autres objectifs sont d' :

- Organiser un « Goûter » fin juin
- Organiser une fête de fin d'année pour et avec les parents (aux alentours de la Saint-Nicolas)
- Organiser des soirées à thème (la place des limites dans le développement de l'enfant, le sommeil chez l'enfant, …) en collaboration avec la crèche « Le Berceau ».
- Organiser des réunions de parents.
- Remplir un questionnaire d'évaluation

6. Outils déjà utilisés pour la réalisation de notre projet

Sont repris ici les outils que nous utilisons à la crèche Vanille – Chocolat

- Carnet de liaison personnalisé
- Carnet de bord utilisé par les puéricultrices de chaque section
- Carnet de santé de l'enfant
- Portrait de l'enfant à l'entrée
- Portrait de l'enfant lors des passages
- Photos de famille affichées sur les murs des sections
- Transmission de toutes les informations importantes telles que :
    - Les dates des passages des enfants aux puéricultrices
    - L'accueil d'une nouvelle puéricultrice
    - L'accueil des stagiaires
- Réunions d'équipe régulières par section avec maintien d'un cahier de procès-verbaux
- Réunion générale de l'équipe minimum une fois par an
- Fête de fin d'année
- Soirées à thème
- Il est important de souligner également que le personnel de la crèche est tenu de suivre régulièrement différentes formations afin d'une part d'offrir un accueil adapté aux parents et aux enfants et d'autre de part, de réfléchir en équipe à la manière d'améliorer sa pratique professionnelle.

7. Conclusion

Le projet pédagogique actuel est basé sur le mode de fonctionnement idéal de la crèche. Néanmoins, des améliorations ou des constantes peuvent être envisagées. Il est important que chacun des membres de l'équipe puisse évoluer et être en adéquation avec le projet. Pour cela, des objectifs doivent être définis.

Sur base des repères établis par l'ONE et notre expérience au cours de ces 3 dernières années, nous avons choisi de cibler plus spécifiquement 2 objectifs :

1. **L'inclusion d'enfants porteurs de handicap au sein de la crèche**
2. **Soutenir un processus de formation continue**

Pour atteindre ces objectifs, nous devons :

→ Assurer de manière réfléchie et en partenariat avec les parents et le pédiatre de la crèche un accueil d'enfants en situation de handicap (d'ordre physique ou mental) ou ayant des troubles de développement.

→ Permettre aux membres du personnel de participer à des formations. D'une part, sur la communication avec les parents et d'autre part, sur le bien-être des enfants, les activités ou la récupération (ou recyclage) du matériel pour en faire des jeux.

→ Organiser des journées de conférences pédagogiques et des réunions (sur différents sujets tels que l'alimentation, l'accueil des enfants porteurs de handicap…)

Les objectifs repris précédemment dans l'ensemble de ce projet pédagogique sont quant à eux des objectifs permanents, puisqu'ils ont été fixés depuis l'ouverture de la crèche en 2011 et qu'ils restent essentiels dans le quotidien de la crèche.

8. Annexes

A. Planning de la journée Section des Bébés/Moyens

7h30 – 9h30:
- Accueil de vos petits bouts
- Jeux libres

9h30 :
- « Bonjour »

10h00 : Changes

10h00 – 10h20 :
- Activités
- Histoires
- Changes

À partir de 10h30 – 11h15 : **Repas**

11h45 : Mise au lit

12h00 – 14h00 : Sieste

14h00 : Changes

14h30 – 15h30 : **Goûter**

15h00 – 17h00 :
- Jeux libres
- Animations (Lecture, Chants, …)

17h30 - 18h30 :
- Regroupement
- Collation fruits

18h30 : *FERMETURE CRÈCHE*

B. Planning de la journée Section des Grands

7h30 – 8h30 : Accueil dans la section des BB/ Moyens

8h30 – 9h00 : - Passage dans la section des Grands
- Accueil des enfants

9h00 – 9h30 : « Bonjour »

9h30 : Toilette + changes (à tour de rôle)

9h30 : Crudités

9h35 – 10h00 : Jeux libres

10h00 : Début des activités

10h50 : - Lavage des mains
- Passage toilette + vérification langes

11h00 – 11h40 : ***Repas***

11h40-12h00 : Changes

12h00-14h30 : Sieste

À partir de 14h00 – 15h00 :
- Change + passage aux toilettes
- Habillage

15h00 : Goûter

15h30 – 17h00 : Jeux libres

16h30 : Changes

17h30 – 18h30 :
- Regroupement dans la section des BB/Moyens
- Collation fruits -

18h30 : *FERMETURE CRÈCHE*